Privilège-M. J.-P. Guay

attendent de lui, je crois, monsieur, que vous devriez dire à la Chambre que vous ne nous accorderez pas la parole.

M. l'Orateur: Je suis très heureux que vous posiez une telle question de privilège. Je dois bien entendu décider si certains députés peuvent être admis à poser des questions à un ministère pendant la période des questions. Il est évident que les ministériels ne doivent pas avoir le privilège de pouvoir à la fois représenter le gouvernement en répondant à des questions posées à la Chambre et profiter aussi de la période des questions pour en poser.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: De même, accéder au poste de secrétaire parlementaire c'est naturellement un privilège dont seuls les ministériels peuvent jouir. Ce privilège leur donne outre la reconnaissance, le prestige et certains avantages, l'obligation de répondre aux questions adressées au ministère, non seulement à l'occasion durant la période des questions, mais aussi régulièrement pendant celle des couche-tard à 10 heures. A mon point de vue, et je n'ai pas changé d'avis, ceux qui ont assumé la responsabilité de répondre au nom du gouvernement ne devraient pas utiliser le temps de la période des questions orales pour poser des questions au gouvernement.

• (1510)

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, pour éviter que le secrétaire parlementaire ne se sente isolé, je prends la liberté de demander au premier ministre suppléant de le traiter avec un peu plus de respect et de répondre à ses questions en particulier.

Des voix: Bravo!

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, à la suite de la question soulevée par le secrétaire parlementaire, je peux comprendre la raison pour laquelle vous en arrivez à cette conclusion, mais j'aimerais vous signaler...

Des voix: Oh, oh!

- M. Baker (Grenville-Carleton): Hé, les amis! Pourquoi simplement ne pas vous asseoir et écouter pour une fois!
- M. Sharp: ... qu'au moment où ils sont affectés à leurs postes, les secrétaires parlementaires ne sont pas au courant de cette entrave particulière et, à mon avis, c'est là une question qu'il faudrait examiner davantage.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: On appelle cela la réforme parlementaire.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne m'attends pas à ce que votre attitude soit différente de celle que vous avez durant la période des questions, mais je serais d'avis que c'est là une question qui pourrait être examinée quand nous aborderons l'étude du Règlement de la Chambre.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, pour emboîter le pas à mon collègue, je me [M. Guay (Saint-Boniface).]

demande si avant de prendre une décision définitive sur cette question, vous voudriez . . .

Une voix: C'est définitif.

- M. Turner (Ottawa-Carleton): ... donner aux députés de toute allégeance la possibilité de débattre la question devant vous. Je siège ici depuis 13 ans et la tradition de la Chambre, perpétuée par les orateurs qui vous ont précédé, monsieur....
- M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le point soulevé par le secrétaire parlementaire est une question de principe fondamental et prend une importance considérable quant à la conduite des affaires de la Chambre. J'ai donné les raisons qui ont motivé ma position, mais je serais très heureux d'avoir la possibilité de recueillir les avis d'autres députés qui désireraient m'en faire part, parce qu'il s'agit d'une question importante. Je suis tout à fait prêt, si la Chambre le désire, à y réfléchir encore et à recevoir des instances à une autre occasion.

Des voix: Non.

- M. l'Orateur: Cependant, me fondant à l'heure actuelle sur la compréhension du rôle et des privilèges dont un secrétaire parlementaire est investi, et par conséquent sur la possibilité particulière qu'il a d'accéder au ministère grâce au poste auquel il a été nommé, j'ai exprimé mes propres vues, et je suis prêt à une autre occasion à écouter d'autres représentations.
- M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que la question demeure en suspens, afin que certains d'entre nous puissions vous faire part de la manière dont nous envisageons cette...
- M. Baker (Grenville-Carleton): Asseyez-vous, John, vous êtes impertinent.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je constate que des députés des deux côtés de la Chambre désireraient s'exprimer sur cette question, et j'aimerais pouvoir les entendre. Le ministre des Finances (M. Turner).

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Le second C. D. Howe.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non. En toute déférence, Votre Honneur, je crois que vous avez adopté une position sans comprendre l'ensemble des avis exprimés par la Chambre.

Une voix: Mettez-vous en doute les intentions de M. l'Orateur?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le député d'Edmonton-Ouest lorsqu'il était Orateur, l'Orateur qui l'a précédé, l'honorable Roland Michener et l'Orateur qui vous a précédé ont toujours permis aux secrétaires parlementaires de prendre la parole à la Chambre comme ils l'entendaient pour poser des questions aux autres ministres, parce qu'ils n'assumaient aucune fonction dans les autres ministères.